

RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-2024 RÉGISSANT L'USAGE ET LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ MUNICIPALE

ATTENDU QUE le conseil désire s'assurer du maintien de la qualité des eaux des plans d'eau de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire mettre en place des éléments lui permettant de lutter efficacement contre l'introduction possible d'espèces exotiques envahissantes, notamment en permettant l'accès à un abonnement annuel aux locataires ayant un bail de douze (12) mois plutôt que permettre l'accès aux locataires ayant un bail de six (6) mois comme le prévoyait le règlement numéro 06-2024;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 10 juin 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le règlement numéro 19-2024, tel que déposé.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. AMENDEMENT

Le présent règlement amende le règlement numéro 06-2024 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale.

À l'article 5.3.4.2 à la section « Obtention d'une vignette », le texte suivant :

*Tarif résident ou locataire de six (6) mois ou plus par embarcation ***

est remplacé par :

*Tarif résident ou locataire de douze (12) mois ou plus par embarcation ***

Et

À l'article 5.3.4.3 à la section « Obtention d'une vignette », le texte suivant :

Tarif journalier non-résident ou locataire de moins de six (6) mois par embarcation

est remplacé par :

Tarif journalier non-résident ou locataire de moins de douze (12) mois par embarcation

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(original signé)

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière

(original signé)

Gaëtan Castilloux
Maire



**RÈGLEMENT NUMÉRO 19-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
06-2024 RÉGISSANT L'USAGE ET LA TARIFICATION POUR
L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ
MUNICIPALE**

Avis de motion : 10 juin 2024
Projet de règlement : 10 juin 2024
Adoption : 15 juillet 2024
Avis public : 16 juillet 2024
Entrée en vigueur : 16 juillet 2024